

COMMUNIQUÉ

LA LISTE

Le SNP dénonce depuis maintenant deux ans le dispositif Mon soutien psy au regard des nombreux éléments problématiques qui le composent et que nous avons déjà largement évoqués dans de nombreux communiqués. Le gouvernement et le ministère de la Santé nous ont souvent rétorqué que ce dispositif n'allait pas engendrer de conséquences majeures sur les psychologues non conventionnés, que tous les psychologues hors dispositif ne verraient aucun changement sur leurs pratiques et que le danger que nous évoquions pour la profession était fictif et le produit de notre imagination.

Force est de constater que ce n'est pas le cas !

La liste des conséquences de Mon soutien psy ne cesse de s'allonger. Nous la tenons régulièrement à jour et les dernières remontées que nous avons eu du terrain sont très inquiétantes. **Tous les psychologues sont touchés, qu'ils soient libéraux conventionnés ou non, salariés ou fonctionnaires !**

Les conséquences de Mon soutien psy

1. **Externaliser la mission de service public**, initialement dévolue à l'État, par le financement des psychologues libéraux **via l'argent public**.
2. **Permettre de justifier**, par l'existence du dispositif, **l'absence d'augmentation du budget alloué aux soins psychiques** de manière générale et plus particulièrement aux CMP et aux institutions du médico-social. **Plus besoin de postes supplémentaires, il y a Mon soutien psy !**
3. **Faire croire au public que les CMP et les institutions du médico-social sont essentiellement destinées aux cas les plus lourds et les plus difficiles**, au contraire du libéral.
4. **Faire croire que c'est la première fois que les psychologues sont remboursés** alors même que toutes les séances avec les psychologues sont prises en charge dans les services publics de psychiatrie depuis la sectorisation de 1960.
5. **Valider l'existence des symptômes qualifiés de légers à modérés** ce qui ne correspond pourtant à aucune classification internationale, ni à aucun élément clinique probant.
6. **Se centrer uniquement sur le symptôme visible**, laissant de côté tout ce qui peut être dissimulé ou masqué par une symptomatologie manifeste.
7. **Laisser croire** au public que ses difficultés psychologiques peuvent se régler **en un nombre court de séances en un nombre limité de séances** et connu à l'avance.
8. Afficher que le temps psychique de chacun n'est pas le critère important et que **si la thérapie dure trop longtemps, c'est qu'il y a un problème**.
9. **Laisser à penser, même dans la version améliorée du dispositif, avec suppression de l'adressage, que le psychologue serait autonome** alors qu'il doit référer des éléments au médecin traitant qui a autorité pour orienter le patient.

10. **Paramédicaliser progressivement les psychologues** par une forme de soft power en les faisant entrer petit à petit dans le code de la santé publique à travers le dispositif. **Le contrat signé avec la CPAM fait clairement entrer les psychologues signataires dans le champ de la paramédicalisation.**
11. Affirmer que les pratiques de chacun ne seront pas contraintes et **évoquer, dans le même temps** et très régulièrement, **qu'il est important de privilégier certaines approches par rapport à d'autres.**
12. **Utiliser le dispositif pour réformer les études des psychologues** en expliquant que la sécurité sociale a besoin de savoir ce qu'elle rembourse.
13. **Faire croire que Mon soutien psy remplit l'objectif fixé par le ministère en permettant aux personnes précaires d'avoir accès à des psychologues** alors que seules 11% des personnes qui ont recours au dispositif sont en situation de précarité selon les propres chiffres du ministère.
14. **Faire croire que les psychologues** qui refusent d'entrer dans le dispositif **ne sont pas sensibles au public en souffrance.**
15. **Tenter de créer des divisions** dans une profession entre les psychologues conventionnés et celles et ceux qui ne le sont pas.
16. Le tarif du dispositif crée **un nivellement par le bas des tarifs** et peut ainsi obliger les psychologues non conventionnés, sur un territoire donné, à baisser leur tarif et proposer des prix au rabais, loin de la réalité de l'exercice.
17. **Faire perdre de nombreux patients aux psychologues refusant de se conventionner**, les patients qui ne sont pourtant pas les plus précaires préférant bénéficier d'un remboursement.
18. **Contraindre**, par la pression du nombre, les psychologues qui ne sont pas conventionnés sur un territoire donné à se conventionner quand la majorité de leurs collègues le sont.
19. **Transformer la profession de psychologue contre son gré**, de manière progressive (soft power), **tout en affirmant constamment le contraire.**
20. Commencer à **transformer la pratique des psychologues salariés ou fonctionnaires**, de plus en plus soumis à des demandes liées au dispositif : **financement de consultations via Mon soutien psy, avis médical sur nos pratiques, travail sur prescription médicale...**

Cette liste, qui recense les plus importantes conséquences du dispositif, n'est évidemment pas complète et nous pourrions la détailler plus encore.

Le boycott continue d'être très suivi par près de 9 psychologues en libéral sur 10. La très grande majorité de la profession reste opposée à ce dispositif car il est inadapté aux besoins du public et à notre profession.

Les conséquences du dispositif Mon soutien psy sont nombreuses et touchent à la fois le public et les psychologues. Certaines conséquences, potentiellement de grande envergure sur la profession, ne peuvent être évaluées et anticipées en amont. Elles ne le seront que trop tard.

Il est encore temps d'agir ! Rejoignez-nous pour :

- **Lutter pour que disparaissent un à un tous les items de cette liste ;**
- **Participer à l'abrogation du dispositif ;**
- **Réaffirmer la nécessité d'une politique publique ambitieuse autour des soins psychiques à destination du public.**